

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### RECAPITULATIF DES DONNEES DECLAREES PAR LE LABORATOIRE SUR LE SITE RSDE

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche: Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

Renseignements administratifs

**LCDI ENVIRONNEMENT**

#### Déclarant

SIRET : 38045919800038  
Courriel : guy.muller@lcdi-environnement.com  
Adresse : 2 ALLEE DES TISSERANDS - ZA JAILLY  
Code Postal : 57535  
Ville : MARANGE-SILVANGE

#### Prélèvement

Peut procéder aux prélèvements : Oui

#### Zone d'intervention possible

France entière  
Alsace  
Aquitaine  
Auvergne  
Basse-Normandie  
Bourgogne  
Bretagne  
Centre

Champagne-Ardenne  
Corse  
Franche-Comté  
Guadeloupe  
Guyane  
Haute-Normandie  
Île de France  
La Réunion  
Languedoc-Roussillon  
Limousin  
Lorraine  
Martinique  
Midi-Pyrénées  
Nord-Pas-de-Calais  
Pays de la Loire  
Picardie  
Poitou-Charentes  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Rhône-Alpes

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

Dossier

<b>Etat du dossier :</b>	Valide
<b>Depuis le :</b>	05/06/2009
<b>Dernière modification le :</b>	05/08/2010 16:23

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°1:**

Code Sandre : 1160	1,1 dichloroéthane
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°2:**

Code Sandre : 1162	1,1 dichloroéthylène
LQ : 2.5 µg/l (max 2.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°3:**

Code Sandre : 1284	1,1,1 trichloroéthane
LQ : 0.5 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°4:**

Code Sandre : 1285	1,1,2 trichloroéthane
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°5:**

Code Sandre : 1271	1,1,2,2 tétrachloroéthane
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

#### N°6:

Code Sandre : 1165	1,2 dichlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°7:

Code Sandre : 1161	1,2 dichloroéthane
LQ : 2 µg/l (max 2)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°8:

Code Sandre : 1163	1,2 dichloroéthylène
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°9:

Code Sandre : 1630	1,2,3 trichlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°10:

Code Sandre : 1283	1,2,4 trichlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°11:**

Code Sandre : 1631	1,2,4,5 tétrachlorobenzène
LQ : 0.05 µg/l (max 0.05)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°12:**

Code Sandre : 1164	1,3 dichlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°13:**

Code Sandre : 1629	1,3,5 trichlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°14:**

Code Sandre : 1166	1,4 dichlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°15:**

Code Sandre : 1602	2-chlorotoluène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°16:**

Code Sandre : 2613	2-nitrotoluène
LQ : 0.2 µg/l (max 0.2)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°17:**

Code Sandre : 2065	3-chloroprène (chlorure d'allyle)
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°18:**

Code Sandre : 1601	3-chlorotoluène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°19:**

Code Sandre : 1600	4-chlorotoluène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°20:**

Code Sandre : 1453	Acénaphthène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

#### N°21:

Code Sandre : 1200	alpha Hexachlorocyclohexane
LQ : 0.02 µg/l (max 0.02)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°22:

Code Sandre : 1458	Anthracène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°23:

Code Sandre : 1369	Arsenic et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

#### N°24:

Code Sandre : 1114	Benzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°25:

Code Sandre : 1115	Benzo (a) Pyrène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°26:**

Code Sandre : 1116	Benzo (b) Fluoranthène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°27:**

Code Sandre : 1118	Benzo (g,h,i) Pérylène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°28:**

Code Sandre : 1117	Benzo (k) Fluoranthène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°29:**

Code Sandre : 1388	Cadmium et ses composés
LQ : 2 µg/l (max 2)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°30:**

Code Sandre : 1841	Carbone Organique Total
LQ : 300 µg/l (max 300)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°31:**

Code Sandre : 1464	Chlorfenvinphos
LQ : 0.05 µg/l (max 0.05)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°32:**

Code Sandre : 1467	Chlorobenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°33:**

Code Sandre : 1135	Chloroforme
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°34:**

Code Sandre : 2611	Chloroprène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°35:**

Code Sandre : 1083	Chlorpyrifos
LQ : 0.05 µg/l (max 0.05)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

#### N°36:

Code Sandre : 1168	Chlorure de méthylène
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°37:

Code Sandre : 1753	Chlorure de vinyle
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

#### N°38:

Code Sandre : 1389	Chrome et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

#### N°39:

Code Sandre : 1392	Cuivre et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

#### N°40:

Code Sandre : 1314	Demande Chimique en Oxygène
LQ : 30000 µg/l (max 30000)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°41:**

Code Sandre : 1497	Ethylbenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°42:**

Code Sandre : 1191	Fluoranthène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°43:**

Code Sandre : 1203	gamma isomère Lindane
LQ : 0.02 µg/l (max 0.02)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°44:**

Code Sandre : 1652	Hexachlorobutadiène
LQ : 0.5 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°45:**

Code Sandre : 1656	Hexachloroéthane
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°46:**

Code Sandre : 2612	Hexachloropentadiène
LQ : 0.1 µg/l (max 0.1)	Matrice : Eaux résiduaires

**N°47:**

Code Sandre : 1204	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°48:**

Code Sandre : 1633	Isopropylbenzène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°49:**

Code Sandre : 1305	Matières en Suspension
LQ : 2000 µg/l (max 2000)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°50:**

Code Sandre : 1387	Mercure et ses composés
LQ : 0.5 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°51:**

Code Sandre : 1517	Naphtalène
LQ : 0.05 µg/l (max 0.05)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°52:**

Code Sandre : 1386	Nickel et ses composés
LQ : 10 µg/l (max 10)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°53:**

Code Sandre : 2614	Nitrobenzène
LQ : 0.2 µg/l (max 0.2)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°54:**

Code Sandre : 1242	PCB 101
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°55:**

Code Sandre : 1243	PCB 118
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°56:**

Code Sandre : 1244	PCB 138
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°57:**

Code Sandre : 1245	PCB 153
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°58:**

Code Sandre : 1246	PCB 180
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°59:**

Code Sandre : 1239	PCB 28
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°60:**

Code Sandre : 1241	PCB 52
LQ : 0.01 µg/l (max 0.01)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°61:**

Code Sandre : 1382	Plomb et ses composés
LQ : 5 µg/l (max 5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

**N°62:**

Code Sandre : 1272	Tétrachloroéthylène
LQ : 0.5 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°63:**

Code Sandre : 1276	Tétrachlorure de carbone
LQ : 0.5 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°64:**

Code Sandre : 1278	Toluène
LQ : 1 µg/l (max 1)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°65:**

Code Sandre : 1286	Trichloroéthylène
LQ : 0.5 µg/l (max 0.5)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	

# RSDE

## Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux

### Liste des substances

**Données au 05-08-2010 16:38:13**

**Paramètres de recherche : Liste complète des substances, France entière**

L'INERIS ne saurait être tenu pour responsable de la justesse des données fournies par les laboratoires. L'INERIS n'a procédé à aucun contrôle de ces données et l'exploitant reste dans tous les cas responsable du choix de son prestataire et du respect par ce dernier des conditions d'analyse mentionnées dans la circulaire du 05 janvier 2009.

La déclaration des laboratoires étant faite sur la base du volontariat, il n'est pas exclu que d'autres laboratoires non mentionnés ici répondent eux aussi aux conditions fixées dans la circulaire.

**N°66:**

Code Sandre : 1780	Xylènes (Somme o,m,p)
LQ : 2 µg/l (max 2)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/08/2010	

**N°67:**

Code Sandre : 1383	Zinc et ses composés
LQ : 10 µg/l (max 10)	Matrice : Eaux résiduaires
Accrédité depuis le : 01/07/1999	